



**DÉCLARATION DE LA MOCK CONFÉRENCE DES PARTIES 26
(TRAITÉ MOCK COP26)
01 DÉCEMBRE 2020**

« Nous [les jeunes de Turquie] ressentons les conséquences de vos décisions aujourd'hui. En tant que pays, il est de votre responsabilité de prendre des mesures drastiques. Nous avons présenté des actions réalistes et basées sur la science qui amélioreraient grandement notre nation. »



Délégué·e MOCK COP26 de Turquie

« Nous ne nous sentons que partiellement écouté·e·s. On nous félicite pour notre enthousiasme, mais les politicien·ne·s ne nous prennent pas assez au sérieux. Elles/ils ne traitent pas cette crise comme une crise. »



Délégué·e MOCK COP26 de l'Islande

« Arrêtez de nous dire, à nous les jeunes, que nous sommes l'avenir, et continuez à ne rien faire. »



Délégué·e MOCK COP26 d'Argentine

« Nous appelons les jeunes indien·ne·s à élever la voix, à lutter pour nos droits futurs, à lutter pour notre santé et notre bien-être. Nous disons, une fois de plus, à tous les décideur·euse·s politiques que les jeunes du monde entier en ont assez des promesses climatiques vides. Nous, les jeunes, sommes prêt·e·s à travailler avec vous pour construire un monde autosuffisant, sûr, inclusif et durable. La question est : êtes-vous prêt·e·s ? »



Délégué·e MOCK COP26 d'Inde

Origines de la Mock COP26

En 2020, les étudiant·e·s de la campagne « Enseignez l'avenir »¹ ont cherché des moyens d'influencer les résultats de la COP26 en cherchant de nouveaux engagements à soutenir la mise à disposition d'une éducation scientifique climatique universelle.

La COP26 ayant été reportée jusqu'à 2021, les étudiant·e·s ont décidé d'agir pour promouvoir leur propre événement COP26 avec une meilleure prise en compte des priorités des jeunes.

Avec le soutien des étudiant·e·s individuel·le·s qui participaient aux Vendredis pour l'avenir International², le groupe original de jeunes s'est agrandi et s'est répandu autour du monde. Pour combler le vide laissé par le report de la COP26, le groupe a décidé d'organiser la Mock COP26, un événement dirigé par les jeunes pour exprimer les demandes des jeunes que cinq thèmes clés soient abordés, à savoir :

- a. Justice climatique
- b. Éducation climatique
- c. Moyens de subsistance résilients au climat
- d. Santé physique et mentale
- e. Contributions déterminées au niveau national (CDN)

Ce groupe élargi a ratifié les cinq thèmes de la Mock COP26 et puis a convenu d'une procédure de candidature pour les délégué·e·s, un processus de nomination des intervenant·e·s, un budget et un programme. Le groupe a ensuite convenu de s'adresser directement aux gouvernements mondiaux et demander que les obligations indiquées dans cette Déclaration soient adoptées par tous les pays avant, ou à, la COP26, et qu'elles soient rendues juridiquement contraignantes.

Trois cent trente délégué·e·s (âgé·e·s entre 11 et 30 ans) de 140 pays ont assisté à la Mock COP26, ainsi représentant les jeunes de la grande majorité des pays qui seront représentés à la COP26 elle-même. Les délégué·e·s n'étaient pas seulement des militant·e·s climatiques, mais aussi des témoins du changement climatique et de ses impacts dans leurs propres communautés.

Deux cent trente (72%) des délégué·e·s venaient du Sud global et 93 (28%) du Nord global. Soixante-trois pour cent des délégué·e·s étaient femmes ou non-binaire et l'âge moyen des délégué·e·s était 22 ans. L'équipe du personnel étudiant comprenait 18 jeunes avec 50% du Nord global, 50% du Sud global et 73% membres femmes ou non-binaires.

La Mock COP26 s'est déroulée entièrement en ligne. Par conséquent, son déroulement n'a causé qu'environ 14 tonnes d'émissions de CO₂ en comparaison avec environ 40,000 tonnes dans les COP précédentes.

Les délégué·e·s ont proposé des politiques qui ont ensuite fait l'objet d'un processus d'examen et de vote pendant six événements de caucus régionaux. Les délégué·e·s ont

¹www.teachthefuture.uk/

²<https://fridaysforfuture.org/>

voté en tant que délégué·e·s plutôt qu'en tant que délégations, et chaque délégué·e du Sud global a eu le droit à un vote pondéré 1.1. Ce dernier s'est appliqué si la pondération a affecté le résultat du vote. Quelques délégué·e·s ont décidé de rester anonymes par crainte des répercussions à cause de leur participation dans la convention, en raison des règles ou de l'oppression dans leurs pays.

Les délégué·e·s ont soumis des déclarations de haut niveau expliquant comment la crise climatique et écologique affecte leur nation et partageant leurs recommandations sur la manière d'aborder la crise. Ces déclarations sont comprises dans l'annexe I de la Déclaration (disponible pour téléchargement à www.mockcop.org/treaty). Un thème constant dans ces déclarations était que les délégué·e·s subissent les effets de la crise en ce moment et qu'elles/ils veulent voir des actions et non seulement des mots de la part des dirigeant·e·s du monde.

Comme l'a commenté un·e délégué·e : « *Même si nous sommes divisé·e·s géographiquement entre le Nord global et le Sud global, nous sommes toujours uni·e·s par notre objectif commun d'aborder la crise climatique, et cette unité et compréhension partagée du besoin d'une action audacieuse pour le climat se manifestent dans les déclarations de haut niveau* ».

Déclaration de la Mock COP26

Nous, les délégué·e·s de la Mock COP26, dirigée par des jeunes, issus de 140 pays du monde, nous réunissons entre le 19 novembre 2020 et le 1er décembre 2020,

CONSIDÉRONS QUE:

- 1.a. Les gouvernements du monde entier ne remplissent pas leurs obligations légales et morales de s'attaquer à la crise climatique et écologique, malgré l'urgence croissante et l'ampleur prévue de la crise ;
- 1.b. Les enfants et les jeunes, ainsi que les femmes et les communautés locales et autochtones, sont touché·e·s de manière disproportionnée par l'aggravation des impacts du changement climatique et des dommages écologiques, et les enfants et les jeunes des pays en développement Parties (et en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement) supportent le plus grand fardeau de ces impacts, alors qu'ils contribuent le moins à leurs causes ; et

NOTONS QUE:

2. 197 pays du monde sont parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (« CCNUCC » - UNFCCC) et 196 pays sont parties à la Convention sur la diversité biologique (« CDB » - CBD).
3. 189 pays du monde sont parties à l'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique (« l'Accord de Paris »).
4. 196 pays du monde sont parties à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (« CNUDE » - UNCRC).
5. Les Parties à l'Accord de Paris (« les Parties ») ont convenu d'atténuer la progression du changement climatique en :

« Maintenant l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels ».
6. Il s'agit d'une obligation légale des Parties à l'accord de Paris.
7. Malgré cela, les températures moyennes mondiales ont augmenté en moyenne de 1°C depuis l'époque préindustrielle.
8. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (« GIEC » - IPCC), pour limiter le changement climatique à 1,5 °C d'ici à 2050, les émissions mondiales nettes de dioxyde de carbone d'origine humaine (les « émissions de CO₂ ») doivent diminuer de 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030, pour atteindre un

niveau « net zéro » d'ici à 2050, et les émissions autres que de CO₂ doivent également être fortement réduites. Cette démarche est approuvée par le Secrétaire général des Nations unies.

9. En 2013, les niveaux de CO₂ dans l'atmosphère ont dépassé le niveau de 400 parties par million (ppm) pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, et continuent d'augmenter, malgré tous les accords climatiques conclus à ce jour, comme le montre la « courbe de Keeling » maintenue par l'Institut d'océanographie Scripps.
10. La conclusion selon laquelle les émissions de CO₂ et les émissions anthropiques de gaz à effet de serre sont le principal moteur de l'augmentation de la température mondiale est soutenue par les autorités scientifiques internationales, notamment le GIEC, l'Organisation météorologique mondiale (« OMM » - WMO), près de 200 organisations scientifiques et les académies scientifiques nationales de chaque pays du groupe des nations du G8.
11. L'augmentation continue des émissions de CO₂ et l'escalade des températures mondiales qui en résulte risquent de déclencher des « points de basculement » clés qui sont susceptibles d'infliger des changements irréversibles au climat mondial, y compris mais sans s'y limiter :
 - a. La désintégration de la calotte glaciaire du Groenland ;
 - b. La perte de pergélisol ;
 - c. Le renversement méridien de l'Atlantique ;
 - d. Le déplacement de la forêt boréale ;
 - e. Le dépérissement de la forêt amazonienne ;
 - f. La désintégration de la calotte glaciaire de l'Antarctique occidental ;
 - g. Le déplacement de la mousson ouest-africaine
 - h. Le déplacement de la mousson indienne ; et
 - i. Le dépérissement des récifs coralliens dû au blanchiment massif.
12. Dans leurs déclarations de haut niveau, les délégué-e-s de la MOCK COP ont non seulement affirmé que ces effets doivent être traités de toute urgence, mais elles/ils ont également apporté un témoignage personnel de ce que ces termes scientifiques représentent, à travers les expériences de leurs propres pays en 2020 : des îles submergées, la fonte des glaces polaires, les premiers et premières réfugié-e-s climatiques, l'élévation du niveau de la mer, la perte des récifs coralliens et des mangroves, les cyclones et les ouragans, la fonte des glaciers, l'augmentation de la pollution atmosphérique, la sécheresse et les vagues de chaleur, la modification du régime des précipitations et des inondations, les pénuries de nourriture et d'eau, et l'avancée des déserts.
13. En novembre 2020, les Parties devaient se réunir à Glasgow, Écosse, pour la 26e Conférence des Parties à la CCNUCC (« COP26 »), co-organisée par le Royaume-Uni et l'Italie. En raison de la pandémie de COVID-19, cette réunion a été reportée d'un an et la COP26 est désormais fixée du 01 au 12 novembre 2021 à Glasgow, Écosse, précédée de la Conférence annuelle des jeunes (« COY16 »). En outre, une réunion pré-COP aura lieu à Milan, en Italie, du 30 septembre au 2 octobre 2021 et, avant cela, le Sommet des jeunes du 28 au 30 septembre 2021. La 15e Conférence des Parties à la

Convention sur la diversité biologique (« CBD COP15 »), qui devait se tenir à Kunming, Chine, du 15 au 18 octobre 2020, a également été reportée au 17 au 30 mai 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

Éducation climatique

14. L'article 12 de l'Accord de Paris engage les Parties à coopérer dans l'intensification et le renforcement de l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques.
15. Une éducation portant sur le changement climatique et la biodiversité, basée sur les meilleures informations et données scientifiques disponibles, doit être mise à disposition dans les écoles et les établissements d'enseignement à tous les niveaux, y compris l'éducation informelle. Les bâtiments et terrains scolaires et universitaires doivent montrer l'exemple en matière de durabilité puisqu'ils constituent le curriculum subliminal.
16. La Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique préparée en 2019 par l'Initiative des droits environnementaux des enfants (« CERI »), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (« UNICEF ») et YOUNGO (la Commission des enfants et des jeunes de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques), déjà signée par douze pays, souligne l'appel à l'éducation sur le changement climatique et l'environnement et aux droits des enfants, y compris le droit à un environnement sain.

Justice climatique

17. Le Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C montre clairement que les populations défavorisées et vulnérables, certains peuples autochtones et les communautés locales qui dépendent des moyens de subsistance agricoles ou côtiers sont disproportionnellement à plus grand risque des conséquences néfastes d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C ou plus.
18. Les enfants et les jeunes représenté-e-s par les pays en développement Parties (et surtout des pays les moins développés et les petits États insulaires en développement) sont touchés d'une façon disproportionnée par le changement climatique, malgré le fait que leurs sociétés ont contribué beaucoup moins à ce dernier.
19. L'article 9 de l'Accord de Paris engage les pays développés Parties à fournir des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement Parties aux fins tant de l'atténuation que de l'adaptation climatique.
20. Cet article souligne les démarches que les pays développés Parties doivent entreprendre pour mobiliser la finance climatique, surtout pour les pays les plus fortement touchés par les impacts du changement climatique, tels que les petits États insulaires, dont certains pourraient disparaître entièrement avec l'élévation du niveau des océans.

21. L'article 10 de l'Accord de Paris engage les Parties à travailler de concert, soutenant l'un et l'autre et collaborant au développement de la technologie pour aborder les changements climatiques, et aussi pour promouvoir le transfert de la technologie aux pays en développement Parties.
22. L'article 11 de l'Accord de Paris engage les Parties à soutenir le renforcement des capacités, surtout pour les pays les moins avancés et ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques comme les petits États insulaires en développement.

Moyens de subsistance résilients au climat

23. La pandémie de Covid-19 a causé plusieurs milliers de morts et des dommages incalculables tant à la santé humaine qu'à des économies nationales autour du monde. Beaucoup de gens ont perdu leurs emplois et leurs moyens de subsistance et les jeunes ont été touchés d'une façon disproportionnée. Les facteurs liés au climat, la déforestation et la pollution atmosphérique pourraient augmenter le risque pour la santé de futures pandémies.
24. En même temps, il est devenu clair qu'il faut aborder tant la pandémie de Covid-19 que la crise climatique et écologique simultanément. Le monde ne peut pas résoudre l'un alors qu'il ignore les autres.
25. Cette reconnaissance souligne le besoin d'une « Reprise verte » de la pandémie de Covid-19, qui ne reprend pas simplement les Émissions de CO₂ alors que la pandémie recule, mais « reconstruit en mieux » avec une économie plus propre et durable, de nouvelles opportunités et emplois verts et un investissement accru dans des opportunités vertes à long terme, remplaçant les subventions et le soutien qui permettent que l'utilisation des combustibles fossiles se poursuive.
26. Le Secrétaire général des Nations Unies, le Fonds monétaire international, l'Agence internationale de l'énergie, la Commission européenne, d'éminents universitaires, et beaucoup d'autres dirigeants politiques, groupes et entreprises ont appelé à une Reprise verte et la promotion d'emplois dans de nouvelles entreprises et industries durables.
27. Le Pacte vert et le Plan de relance pour l'Europe de l'Union Européenne mettent l'accent sur l'investissement dans l'éducation et la formation, abordant tant le chômage immédiat résultant de la pandémie Covid-19 que le changement structurel à long terme, s'éloignant des combustibles fossiles et vers la décarbonisation.

Santé physique et mentale

28. Le Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C montre comment toute augmentation du réchauffement planétaire va affecter la santé - à travers la mortalité liée à la chaleur, la morbidité liée à l'ozone, les vagues de chaleur, la propagation de maladies à transmission vectorielle (telles que le paludisme ou la dengue), des mauvaises récoltes et la dénutrition, et le stress hydrique. Les incidences sur la santé mentale vont se multiplier. Les enfants, les jeunes et d'autres groupes

vulnérables sont particulièrement exposé·e·s aux risques de ces menaces pour la santé et le bien-être.

29. Les actions des pays énoncées en vertu de l'article 2 de l'Accord de Paris sur l'atténuation et en vertu de l'article 7 sur l'adaptation doivent définir des démarches concrètes pour aborder les incidences du changement climatique sur la santé physique et mentale.

Contributions déterminées au niveau national (CDN)

30. L'article 3 de l'Accord de Paris engage les Parties à préparer des Contributions déterminées au niveau national (CDN) « ambitieuses », qui représentent tant une progression et une accélération des efforts nationaux pour atteindre la cible zéro émission nette.
31. L'article 4 de l'Accord de Paris engage les Parties à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, et l'article 4.3 réitère que les CDN doivent représenter une progression et correspondre à « un niveau d'ambition le plus élevé possible ».
32. Il est prévu que Les Parties doivent soumettre leurs CDN actualisées et ambitieuses en 2020. Au 30 novembre 2020, 188 Parties avaient soumis leur première CDN au Secrétariat de la CCNUCC, et seulement deux Parties avaient soumis leur deuxième CDN.
33. *L'État de droit environnemental: Premier rapport mondial 2019*, réalisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a conclu que l'échec des gouvernements à mettre pleinement en œuvre et à appliquer des lois environnementales nationales est l'un des plus grands défis à relever pour atténuer le changement climatique, réduire la pollution et prévenir une perte de biodiversité répandue.
34. Le Secrétaire général des Nations Unies António Guterres a dit en 2020:
- « Si nous allons limiter le réchauffement climatique à 1,5°C il faut démontrer, dès cette année, comment nous atteindrons des réductions d'émissions de 45% par rapport aux niveaux de 2010 cette décennie, et comment nous atteindrons la cible zéro émission nette d'ici le milieu du siècle. »*

35. En 2019, la jeune militante Greta Thunberg a dit au Congrès américain –

«Vous n'êtes pas obligé·e·s de nous écouter, mais vous devez écouter la science. »

Les scientifiques avertissent le monde au sujet du changement climatique depuis des décennies. De tels avertissements sont clairs et plus pressants maintenant que jamais.

MAINTENANT, DONC, la Mock COP dirigée par des jeunes, et les jeunes qu'elle a réuni de 140 pays du monde, appelant aux dirigeant·e·s du monde qui seront représenté·e·s à la COP26 en 2021 afin qu'ils et elles tiennent les engagements faits dans l'Accord de Paris et qu'elles/ils approuvent ces principes, FAISONS LA DÉCLARATION SUIVANTE -

Éducation climatique

- 1.1 Chaque pays doit veiller à ce que tou·te·s les enfants en âge de scolarité, quel que soit leur niveau et mode d'études, reçoivent un enseignement complet et actualisé sur la crise climatique et écologique. Cet enseignement doit être adapté à l'âge et spécifique à chaque région afin de donner à tou·te·s les jeunes les informations dont elles/ils ont besoin pour leur permettre de comprendre l'étendue, la nature et les causes structurelles de la crise, les mesures qui doivent être prises pour réduire substantiellement les crises, les atténuer et s'adapter à leurs conséquences. Chaque pays doit mettre en œuvre des lois nationales pour garantir d'une part le libre accès à une science et des données climatiques impartiales, et d'autre part de fournir des recours juridiques contre ceux ou celles qui font de fausses allégations concernant la crise climatique et écologique.
- 1.2 Chaque pays doit veiller à ce que tou·te·s les enfants en âge de scolarité, quelle que soit la manière dont elles/ils sont scolarisé·e·s et leur niveau d'études, aient la possibilité d'en apprendre davantage sur leur lien avec la nature, notamment en s'inspirant (mais sans s'y limiter) des connaissances et des pratiques des peuples autochtones.

Justice climatique

- 2.1 Chaque pays doit étendre la protection juridique aux droits des peuples autochtones, y compris à leurs terres, leur mode de vie et leurs moyens de subsistance, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones². Les gouvernements nationaux doivent également mettre en œuvre des mécanismes appropriés et raisonnables pour que les peuples autochtones soient reconnus comme titulaires de droits, tels que des certificats d'identité.
- 2.2 L'ONU devrait formellement reconnaître le droit de la personne humaine à un environnement sain, y compris le droit à un climat sûr. Une Déclaration universelle des Nations Unies sur les droits de la nature^{3,4} devrait également être mise en œuvre.
- 2.3 Chaque pays doit rendre l'agriculture industrielle, les industries minières et extractives et d'autres industries polluantes responsables par la loi du respect des pratiques durables et des réglementations concernant la restauration et le nettoyage complets et rapides, ainsi que les droits de leurs travailleurs et des communautés voisines. Les gouvernements nationaux devraient s'assurer que de nouveaux projets ne sont pas entrepris qui impliquent de défricher les résidents de leurs terres sans consentement éclairé et/ou de détruire des écosystèmes précédemment protégés ou

²www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html

³<https://therightsofnature.org/>

⁴www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/index.html

des zones sensibles. Pour éviter que les gouvernements nationaux ne redéfinissent indûment des aires protégées, tout changement devrait être supervisé par un comité consultatif scientifique national, dont les conclusions devraient être rendues publiques.

- 2.4 Chaque pays doit introduire une loi faisant de la destruction totale et délibérée des environnements dont dépend l'humanité une infraction pénale d'écocide⁴ susceptible de poursuites et peines adaptées à sa gravité et à ses conséquences pour l'humanité, et en outre, doit soutenir l'introduction d'un nouveau crime international d'écocide susceptible de poursuites en tant que crime devant la Cour pénale internationale.
- 2.5 Chaque pays doit faciliter une participation significative et inclusive des jeunes dans la prise de décision sur toutes les questions liées à la crise climatique et écologique à tous les niveaux, y compris (mais sans s'y limiter) la mise en place des CDN. Les méthodes pourraient inclure, par exemple, la mise à disposition d'informations relatives à la prise de décision en cours à travers les médias fréquentés par les jeunes, des assemblées de jeunes citoyennes et citoyens, faciliter les consultations avec les jeunes, donner aux jeunes un siège à la table pour voter sur la législation proposée, la création d'emplois et de stages pour les jeunes, et envoyer un nombre minimum ou un pourcentage de jeunes délégué·e·s à des conférences sur le climat telles que la COP26⁷. Aux fins de cette politique, nous définissons les jeunes comme des personnes âgées de 11 à 29 ans inclusivement.
- 2.6 Chaque pays doit mettre en œuvre et appliquer des lois pour protéger ou, s'il existe déjà de telles dispositions, renforcer, la participation active dans la prise de décision de ceux et celles qui, dans la société, plaident pour résoudre les problèmes environnementaux, l'injustice sociale et la corruption et pour protéger leur sécurité et leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Moyens de Subsistance Résilients au Climat

- 3.1 Chaque pays doit élaborer et mettre en œuvre un Plan national d'Adaptation et financer la formation et les ressources nécessaires pour permettre aux personnes et aux communautés de s'adapter et d'atténuer si nécessaire afin de protéger leurs moyens de subsistance des conséquences de la crise climatique et écologique, y compris la transition nécessaire pour atténuer la crise. Sans être exhaustif, ce plan devrait inclure la mise en place de programmes de recyclage et de compétences entrepreneuriales dans les énergies renouvelables et les approches écologiques⁵.
- 3.2 Les politiques et pratiques de chaque pays et des agences internationales doivent soutenir une agriculture durable et la régénération des sols et des forêts. Celles-ci devraient inclure des mesures pour aider les agriculteurs à s'éloigner des pratiques agricoles qui entraînent la déforestation et qui sont nocives pour la santé des sols, la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau, la disponibilité de l'eau et la biodiversité, et pour réduire considérablement l'utilisation de produits chimiques, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution provenant de l'agriculture. En outre, les politiques doivent soutenir

⁴ www.stopecocide.earth/

⁷ <https://citizensassemblies.org/>

⁵ www.unenvironment.org/explore-topics/climate-change/what-we-do/climate-adaptation/national-adaptation-plans

l'investissement dans les alternatives alimentaires à base de plantes et les innovations technologiques telles que l'agriculture cellulaire, et la mise en œuvre de politiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire mondial.

- 3.3 Chaque pays doit s'engager en faveur d'une Reprise verte: les plans de reprise après la pandémie Covid-19 ne doivent pas enraciner et subventionner l'utilisation des combustibles fossiles, mais engager le pays à une transition juste et équitable vers la durabilité et le développement d'emplois et d'opportunités à faible émission de carbone.

Santé Physique et Mentale

- 4.1 Chaque pays garantit le droit de l'enfant de jouer, d'apprendre et de s'impliquer dans le monde naturel en adoptant des politiques pour protéger et restaurer la biodiversité, telles que la création de réserves naturelles protégées, l'investissement dans le reboisement et l'interdiction de l'exploitation minière, de l'exploitation forestière et du forage de combustibles fossiles dans les zones protégées.
- 4.2 Chaque pays doit garantir une qualité de l'air sûre et respirable en adoptant des réglementations strictes sur les polluants atmosphériques qui obligent l'industrie et le commerce à réduire considérablement les émissions et la pollution. En outre, devraient-ils mettre en œuvre des mesures sociales supplémentaires afin de garantir un air propre et de qualité, y compris la promotion de zones vertes piétonnes, des transports publics abordables et durables et la suppression progressive des moteurs à combustion interne.
- 4.3 Chaque pays doit fournir le financement nécessaire pour des services de santé mentale adaptés aux enfants, y compris (mais sans s'y limiter) la prévention et le traitement de l'éco-anxiété, et la fourniture de soins qui s'attaquent directement aux facteurs de stress liés à la crise climatique. Ils doivent également reconnaître la vulnérabilité particulière des enfants aux effets de la crise climatique en termes d'impact sur leur santé et leur bien-être, et s'attaquer de manière proactive à ces impacts, y compris la dénutrition, les logements insalubres et le risque accru de maladies physiques et mentales.

Contributions Déterminées au Niveau National (CDN)

- 5.1 Les plans, programmes et lois de chaque pays doivent être pleinement alignés sur l'appel du GIEC visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5 ° C. Les plans doivent prendre en compte toutes les émissions de gaz à effet de serre connues, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), le transport maritime et l'industrie lourde/les vols internationaux. Les engagements doivent véritablement donner la priorité à la réduction radicale des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») en premier et ne pas impliquer de délocalisation. Toute compensation ne doit être faite qu'en dernier recours et être effectuée par le biais de programmes qui respectent les principes de justice sociale, d'appropriation et de commerce équitable, et les pays doivent être transparents sur leurs émissions offshore et indiquer clairement les impacts de leur politique environnementale sur les pays en développement parties (et en particulier sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement).⁶

⁶ [Nationally Determined Contributions \(NDCs\) | UNFCCC](#)

5.2 Les CDN de chaque pays doivent énoncer des plans et des calendriers détaillés pour une transition énergétique de l'ensemble de la société loin du charbon, du pétrole, du gaz et des autres combustibles fossiles, ce qui inclut une interdiction des développements futurs des réserves de combustibles fossiles et un plan d'action détaillé sur la bonne gestion du cycle de vie des équipements d'énergie renouvelable.

Protection de la biodiversité

- 6.1 Chaque pays doit s'engager à atteindre des objectifs ambitieux, ainsi que le financement et les actions nécessaires pour les atteindre, pour la protection et la restauration d'au moins 30% des écosystèmes terrestres et marins d'ici 2030. Ceux-ci doivent bénéficier à la biodiversité, séquestrer le carbone et garantir l'intégrité des droits des peuples autochtones et des communautés locales.⁷
- 6.2 Chaque pays, aux niveaux national et international, doit éliminer progressivement tous les plastiques à usage unique non essentiels, en tenant compte des besoins des personnes handicapées, et introduire un système circulaire pour tous les matériaux, qui encourage la réutilisation et la réparation au lieu de l'usage unique et utilise continuellement les flux de « déchets » existants pour fabriquer de « nouveaux » produits, au lieu de continuer à dépendre de matériaux vierges à base de pétrole ou de produits biosourcés.

CONVENU PAR LES JEUNES DÉLÉGUÉ·E·S LORS DE LA MOCK COP26

01 DÉCEMBRE 2020

[Si vous êtes représentant·e· d'un État membre des Nations Unies et que vous souhaitez signer cette Déclaration, veuillez envoyer un courrier électronique au Secrétariat de cette déclaration à l'adresse treaty@sos-uk.org et treaty@mockcop.org].